

# PROCÈS-VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Paladru, le 25 mars 2023

L'assemblée générale extraordinaire de la FFA s'est réunie le samedi 23 mars 2023 à Paladru, sous la présidence de Christian Vandenberghe.

Les comités départementaux et ligues représentés, délégués et nombre de voix :

Les ligues :

NOM	PRENOM	CIVILITE	GROUPE	QUALITE	Nbre Voix
GUERINOT	Stéphane	Mr.	LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	Délégué	26
GUYOT	Nicolas	Mr.	LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES	Délégué	26
CHEVAUCHET	Stéphane	Mr.	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Délégué	8
TUNCQ	Philippe	Mr.	LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Délégué	9
BODENNEC	Luc	Mr.	LIGUE BRETAGNE	Délégué	14
IRAGNE	Gaëlle	Mme.	LIGUE BRETAGNE	Délégué	13
BLAISE	Brigitte	Mme.	LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Délégué	7
JOLLY	Nicolas	Mr.	LIGUE CENTRE-VAL-DE-LOIRE	Délégué	7
PELTIER	Jean-Raymond	Mr.	LIGUE GRAND-EST	Délégué	11
GASTAUD	Claire	Mme.	LIGUE GRAND-EST	Délégué	11
VALLOIS	Jean-François	Mr.	LIGUE GRAND-EST	Délégué	11
BOSQUELLE	Dominique	Mr.	LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	Délégué	12
PINET	Xavier	Mr.	LIGUE HAUTS-DE-FRANCE	Délégué	13
ANDOLFI	Frédéric	Mr.	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	20
FARELLE	Laure	Mme.	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	20
BERMER	Jean-Pierre	Mr.	LIGUE ILE-DE-FRANCE	Délégué	20
OUVRY	Bénédictine	Mme.	LIGUE NORMANDIE	Délégué	19
DALL'ACQUA	Audrey	Mme.	LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	Délégué	13
TRICHET	Pierre	Mr.	LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE	Délégué	13
PONCELET	Luc	Mr.	LIGUE OCCITANIE	Délégué	11
LHERM	Jean-Pierre	Mr.	LIGUE OCCITANIE	Délégué	12
VELAY	Josiane	Mme.	LIGUE OCCITANIE	Délégué	12
BRAUD	Hubert	Mr.	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	Délégué	9
GAUTIER-GUYON	Sophie	Mme.	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	Délégué	9
COUPE	Bernard	Mr.	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	Délégué	11
HOCHÉ	Sylvain	Mr.	LIGUE DE LA MARTINIQUE	Délégué	11
				Nbre voix	348

Les comités départementaux :

NOM	PRENOM	CIVILITE	GROUPE	QUALITE	Nbre Voix
CALCHERA	Claude	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIN	Délégué	2
FLEURET	John	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME	Délégué	2
BAUD	Christian	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'AVIRON RHÔNE-MÉTROPOLE	Délégué	10
BERGERET	Jean-Luc	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE	Délégué	4
PINOT	Claudine	Mme.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR	Délégué	1
REY	Bernard	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE ET LOIRE	Délégué	4
GERVAIS	Lydie	Mme.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE	Délégué	5
LLANTE	Olivier	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE	Délégué	4
BODENNEC	Luc	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN	Délégué	3
BLAISE	Hervé	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU CHER	Délégué	1
BOULET	Patrick	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE	Délégué	1
GASTAUD	Claire	Mme.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU BAS RHIN	Délégué	3
WOERNER	Florian	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU HAUT RHIN	Délégué	1
LEROUX	Jean-Pierre	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE ET MARNE	Délégué	3
ANDOLFI	Frédéric	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES	Délégué	6
TASSY	Alain	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE	Délégué	8
TOLLARD	Virginie	Mme.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE	Délégué	7
RENAULT	Thierry	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME	Délégué	5
BREGEON	Christian	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME	Délégué	2
BOYER	Gérard	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	Délégué	5
MANET	Thierry	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOT ET GARONNE	Délégué	3
DELCASSE	Alexandre	Mr.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HAUTE GARONNE	Délégué	7
GAUTIER-GUYON	Sophie	Mme.	COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE	Déléguée	9
				Nbre voix	96

## Sont présents :

C. Vandenberghe : président, F. Banton : trésorier, V. Busser : Secrétaire général, A. Dall'Acqua : membre du bureau chargée du développement des structures, M. Goudet : membre du bureau fédéral chargée des relations extérieures, P. Lot : membre du bureau fédéral chargé des compétitions, G. Marchand : membre du bureau fédéral en charge du handicap, R. Mouchel : membre du bureau fédéral chargé du développement de l'aviron de mer, B. Ouvry, Vice-Présidente chargée de communication, d'événementiel, de l'égalité femmes/hommes et de la mixité, M. Scotton : secrétaire générale adjointe chargée des textes réglementaires, A. Tixier : vice président chargé du sportif et du haut niveau, A. Tollard : vice présidente chargée du développement et S. Vieilledent, directeur technique national/directeur général

Le personnel fédéral : C. Autour, secrétaire de direction, V. Lété, secrétaire de direction.

Le Président ouvre la séance en excusant :

J. Azou, H. Beurey, E. Forshaw, P. Goudet, A. Juillet, E. Lunatti, S. Perot, E. Sauzeau, membres du comité directeur, M. Bousquet, Délégué Ligue Nouvelle-Aquitaine, V. Alligier, Président et Délégué de la Ligue PACA, B. Scrive, Président de la Ligue de Réunion, G. Bonnassieux, B. Bousquet, E. Burgan, B. Cardinal, F. Forthomme, S. Lente, JC. Loris, P. Maddaloni, C. Marchiori, D. Nourisson, B. Razat, D. Rolaz, D. Sigal, X. Tange, S. Videau, présidents de comités départementaux, D. Forget, membre honoraire, R. Weill et L. Girard, Vice-Présidents honoraires,

L. Borie-Bancel, Présidente de Compagnie Nationale du Rhône, n'ayant pu assister à cette assemblée est représentée par Y. Masson, Chargé de mission auprès de la Présidence - Animation Stratégique et Partenariats et MC. Grissard, Responsable affaires publiques européennes.

P. Pellicier, Président de la MAIF, n'ayant pu assister à cette assemblée a souhaité adressé un message en vidéo aux participants.

Une minute de silence est observée à la mémoire des personnes décédées depuis la dernière AG.

V. Busser rappelle que la répartition du nombre de voix entre les délégués est définie, selon l'article 23 du règlement intérieur de la FFA :

*"Chaque représentant dispose personnellement de la moitié du total des voix dont dispose la ligue au total, le reliquat étant attribué au plus âgé."*

## **1- VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DÉCLARATION DE VALIDITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

V. Busser indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues et comités départementaux, l'assemblée générale peut valablement délibérer avec un total de 444 voix.

## **2- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 9 DECEMBRE 2022**

V. Busser demande à l'assemblée générale d'approuver le PV d'AG du 9 décembre 2022 envoyé aux présidents de ligues et délégués.

LE PROCES VERBAL EST APPROUVE A 426 POUR, 5 CONTRE ET 13 ABSTENTION (444 voix).

### **3- RAPPORT DU PRESIDENT (ANNEXE 1)**

C. Vandenberghe procède à la lecture de son rapport.  
V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

### **4- RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (ANNEXE 2)**

V. Busser procède à la lecture de son rapport.  
C. Vandenberghe interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

### **5- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL / DIRECTEUR GÉNÉRAL (ANNEXE 3)**

S. Vieilledent procède à la lecture de son rapport.  
V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

#### *Discussion :*

*S. Guerinot évoque les contraintes du budget 2023 et espère que les équipes de France participeront aux événements internationaux 2023 avec des effectifs complets. Il propose qu'en cas de difficultés budgétaires, et afin d'avoir des équipes complètes, les ligues et comités départementaux soutiennent financièrement les sportifs.*

*De plus, il évoque la formation des entraîneurs pour lesquels une montée en compétences est primordiale afin de consolider la base de la performance.*

*S. Vieilledent précise que les collectifs des équipes seront constitués selon l'objectif défini : obtenir des médailles.*

*Concernant la formation des entraîneurs de clubs, le DTN rappelle qu'en 2022, chez les U19 et U 23, 3 bateaux ont été préparés dans les clubs et les entraîneurs associés au staff France.*

*La DTN souhaite maintenir cette dynamique et intégrer à ses équipes des entraîneurs de clubs et entretenir ainsi les liens entre les clubs, les ligues et les comités départementaux.*

*De plus, 30 entraîneurs de clubs ont été conviés au séminaire des entraîneurs avec des intervenants de qualité.*

*La FFA relance la formation "DES". Des contenus sont consultables sur le site de la MAP auquel les entraîneurs de clubs peuvent s'abonner.*

*JR. Peltier : les collectifs 2024 sont prêts. Qu'en est-il de l'objectif 2028 ? A ce jour, aucune politique de détection n'a été initiée pour anticiper Los Angeles.*

*Il y a un impératif à embarquer toutes les forces en présence.*

*Qu'en est-il de la tenue de la Coupe de France ? Cette manifestation est un point d'étape sportif important pour les jeunes et apporte un contact entre tous : ligues, clubs, entraîneurs et cadres techniques. Aujourd'hui, il n'y a plus d'objectifs sportifs au sein des ligues. Or, il faut travailler dès maintenant avec les J16 qui constitueront la génération 2028.*

*Il est nécessaire que chacun s'implique. La FFA doit afficher un objectif clair pour être performante en 2028 et que l'aviron français revienne à son plus haut niveau.*

*S. Vieilledent : La détection et l'animation sportive est un leitmotiv sur laquelle la DTN reste mobilisée. La mise en place du programme génération 2024-2028 construit autour des actions du PPJ, du match FRA/GBR, de la Coupe de la Jeunesse, des nouvelles régates de sélection et des collectifs France U19 et U23 met en oeuvre cette volonté*

*Concernant, plus précisément la Coupe de France, elle reste en effet un élément important de l'animation sportive de nos calendriers. C'est pour cela que tout est mis en oeuvre pour la maintenir. Néanmoins, nous devons mener cette démarche de manière pertinente en lien avec le contexte économique actuel*

## **6- RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL (ANNEXE 4)**

F. Banton procède à la lecture de son rapport.

V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

*Discussion :*

*B. Coupe souhaite connaître le financement des événements internationaux se déroulant en France en 2023.*

*F. Banton précise qu'il s'agit majoritairement de financements locaux, régionaux et nationaux.*

*Concernant le championnat d'Europe, le comité d'organisation bénéficie de financements locaux et régionaux.*

*Le championnat du Monde est subventionné par la DIJOP/DIGES et le Conseil Régional Ile-de-France.*

## **7- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (ANNEXE 5)**

E. Boulois, de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

## **8- RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES (ANNEXE 6)**

M. Broquet donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

## **9- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR**

### **• 1ère résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 432 POUR ET 12 ABSTENTION (444 VOIX).

### **• 2ème résolution**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2022 à C. Vandenberghe, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 432 POUR ET 12 ABSTENTION (444 VOIX).

### **10- AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (ANNEXE 7)**

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide :

- la reprise de réserve affectée au plan de relance 2021/2022 à hauteur de 70 340 euros.
- L'affectation des résultats 2022 soit – 84 197 euros, au poste "autres réserves".

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A 432 POUR ET 12 ABSTENTION (444 VOIX).

### **11- APPROBATION DU BUDGET 2023 (ANNEXE 7)**

F. Banton commente le budget 2023.

L'assemblée générale doit approuver le budget.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 352 POUR, ET 92 ABSTENTION (444 VOIX) LE BUDGET 2023 TEL QU'IL LUI EST PRESENTE.

### **12- FIXATION DES TARIFS 2024 (ANNEXE 8)**

Le trésorier demande à l'assemblée générale d'adopter les tarifs 2024 selon la proposition entérinée par le comité directeur du 24 février 2023.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LES TARIFS 2024 PAR 229 POUR, 105 CONTRE ET 110 ABSTENTION (444 voix).

### **13- DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES 6 ANNÉES A VENIR**

F. Banton propose de nommer en tant que Commissaire aux comptes titulaires pour 6 ans, jusqu'en 2029 :

- Société Audit France – situé 149 Rue de Silly 92100 Boulogne-Billancourt représenté par Monsieur Christophe Rambeau

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE CETTE PROPOSITION A 325 POUR, 39 CONTRE ET 80 ABSTENTION (444 VOIX).

### **14- DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

C. Vandenberghe indique que M. Broquet et G. Boyer, vérificateurs aux comptes 2023, ont fait part de leur souhait de renouveler leur mandat pour 2024.

Il est donc proposé de désigner ces deux vérificateurs.

L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNE A 430 POUR ET 14 ABSTENTION (444 Voix)  
CES DEUX CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE  
2024.

Le Président excuse P. Pellicier, Président de la MAIF. Ce dernier a adressé aux délégués, aux clubs et à la FFA un message de remerciements pour leur fidélité.

La MAIF continue de soutenir la FFA et vient de renouveler son partenariat. Elle développe sa stratégie de développement durable en étroite collaboration avec la fédération.

Il adresse ses sincères encouragements à tous dans la préparation des JOP Paris 2024 et réitère le soutien de la MAIF à la FFA.

Puis, C. Vandenberghe excuse la Présidente, L. Borie-Lancel et donne la parole à ses représentants :

- Yves MASSON transmet les amitiés de L. Borie-Lancel à l'ensemble de l'assemblée et souligne les bonnes relations partenariales entretenues entre CNR et la FFA.

- Marie-Cécile GRISSARD, présente la Charte Fleuve sans plastique.

P. Trichet se dit sensible aux actions de la CNR et souligne le partenariat exemplaire en matière de développement durable de la CNR pour accompagner les équipes et les clubs.

Le Président donne la parole à JC. Rolland, Président de la FISA/World Rowing.

JC. Rolland, à travers les rapports, a noté la continuité et le développement de notre activité.

De nombreux défis nous attendent. Il faut s'adapter en permanence à notre environnement dans un contexte qui évolue très vite en développant de nouvelles stratégies.

Nous avons été confrontés à des crises majeures : COVID, guerre en Ukraine

Il évoque la difficulté du dossier de la guerre en Ukraine et de l'éventuelle participation de ressortissants russes ou biélorusses aux compétitions organisées par WR.

Concernant les enjeux stratégiques, JC Rolland rappelle que L'aviron est reconnu comme un sport historique de l'olympisme.

Notre discipline est reconnue comme un grand sport et notre place dans le mouvement olympique est là ! Il faut rester vigilant et défendre notre place. Rien n'est acquis et il est nécessaire de comprendre dans quel environnement nous évoluons.

Pour l'ambition olympique, il est obligatoire de faire des compromis et de faire des propositions.

Le combat a débuté il y a 6 ans auprès du CIO. Fin mai, une décision sera prise sur l'intégration de l'aviron de mer aux JO.

Concernant le développement indoor, il s'agit d'un nouvel axe stratégique avec un marché à haut potentiel. L'aviron fait partie des E-sports.

JC. Rolland remercie l'engagement de la France à accueillir 4 événements internationaux en 2023 et la collaboration initiée par l'équipe dirigeante fédérale et la FISA/World Rowing.

## **15- RAPPORT DU MEDECIN COORDONNATEUR DU SUIVI MÉDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (Annexe 9)**

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à F. Maton.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

## **16- RAPPORTS DES COMMISSIONS (Annexes 10 à 17)**

Les rapports ayant été envoyés aux délégués, V. Busser interroge l'assemblée sur les questions éventuelles auxquelles les présidents se soumettent.

Ces rapports n'appellent ni question, ni observation.

## **17- REMISE DE LA GRANDE MEDAILLE D'OR**

C. Vandenberghe remet la Grande Médaille d'or à Pascal Jolly et retrace son parcours de sportif, de cadre technique, de bénévole et de dirigeant de P. Jolly.

## **18- MISE A L'HONNEUR DES ANCIENS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Un hommage est rendu aux sportifs de haut niveau ayant mis un terme à leur carrière à la fin de la saison 2022, C. Juillet, P. Houin et C. Lavigne, tous trois sont excusés.

A. Tixier dresse une rétrospective des carrières de ces sportifs. Une remise de récompenses sera organisée à la FFA ultérieurement selon les disponibilités de ces trois athlètes.

## **19- QUESTIONS DIVERSES**

### **• Règlement intérieur**

V. Busser rappelle, aux ligues et aux comités départementaux, les dispositions des articles 8 et 14 du règlement intérieur et plus particulièrement concernant les conventions d'objectifs.

### **• Assemblée Générale Extraordinaire 2023**

Il est rappelé que le comité directeur du 24 février a voté la tenue d'une AGE le 8 juin 2023 suite à l'évolution de la loi sur le sport et la mise en conformité des textes réglementaires des fédérations. Toutefois, au regard des évolutions, il sera possible de reporter cette AGE dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Il est précisé que l'obligation de modifications des textes pour les ligues et comités départementaux n'interviendra qu'en 2028.

### **• Assemblée Générale 2024**

L'assemblée générale de la FFA se tiendra le 16 mars 2024.

Le comité directeur fixera la date de l'assemblée générale électorale dans le courant du dernier trimestre 2024.

### **• Cyanobactéries**

B. Coupé interpelle l'assemblée sur les difficultés de pratique rencontrées suite à l'apparition de cyanobactéries, bactéries pouvant présenter des risques sanitaires.

A ce jour, 2 plans d'eau sont concernés Nantes et Saint Nazaire. En 2022, les communautés gestionnaires du plan d'eau de Nantes ont promulgué un arrêté du plan de navigation ayant eu un impact sur les clubs. Il en sera sans doute de même en 2023.

B. Coupé souhaite savoir si d'autres plans d'eau sont impactés par cette problématique et si la FFA peut mutualiser des démarches auprès de l'ARS avec la FFVoile et la FFCK afin de donner les moyens aux clubs de pratiquer en respectant les consignes d'autant que l'aviron n'est pas un sport aquatique.

JP. Bremer précise que le club d'Enghien a été fermé pour cause de cyanobactéries sur le lac et des démarches ont été entreprises auprès de l'ARS. La difficulté est de trouver le bon interlocuteur.

L'ARS de Bretagne a établi des barèmes sur lesquels l'ARS Enghien s'est positionnée avec des sorties interdites, limitées ou autorisées.

C. Vandenberghe indique qu'une réunion au CNOSF avec les trois fédérations concernées sera organisée et qu'un contact est pris avec l'ARS.

S. Vieilledent : La difficulté réside dans le fait que l'ARS pilote ses actions au niveau régional. Ce constat amène des situations différentes d'une région à une autre. Au niveau national nous devons réussir à définir une stratégie pour ne plus subir des interdictions non justifiées pour l'aviron

La FFA va trouver des orientations d'études et vérifier que la pratique ne présente pas de danger pour la santé.

B. Rey ajoute que la préfecture de Saône-et-Loire et VNF, suite à ces incidents, ont autorisé la navigation sur des sites interdits auparavant.

#### • Tarification

JP. Lherm revient sur l'augmentation de la licence sur la part fédérale sans répercussion sur les parts dédiées aux ligues et comités départementaux. Il est nécessaire de rendre lisible auprès des structures ce à quoi est destiné la part fédérale.

C. Vandenberghe souligne que les clubs, comités départementaux et ligues doivent évoluer avec le contexte actuel et proposer un nouveau modèle économique. Il faut intégrer le fait que les licenciés sont des clients potentiels.

Il cite l'exemple de la ligue des hauts de France ayant voté une augmentation de 5 euros par licence au regard des actions initiées et proposées à ses structures.

Les ligues peuvent augmenter leur licence en offrant une contrepartie à ses clubs.

La fédération doit expliquer à quoi sert cette part fédérale. Une communication sera effectuée en ce sens.

La FFA applique des tarifs de licences bas représentant seulement 25% du budget fédéral.

JR. Peltier regrette que les actions menées se soient éloignées du programme de campagne proposé par l'équipe élue.

Il revient notamment sur l'interdiction des internationaux à participer à la Coupe de France 2022 et sur l'augmentation des licences et les parts dédiées aux structures et à la FFA.

Il est nécessaire de tenir la ligne de conduite définie en début d'olympiade.

Actuellement, il semble que bon nombre de choses soient imposées et n'avaient pas été annoncées.

C. Vandenberghe : la Coupe de France, à ses débuts, était une demande commerciale de la MAIF pour 100 000 euros par an.

Il n'a pas été annoncé que la Coupe de France 2023 ne se tiendrait pas mais que celle-ci n'était pas financée à hauteur de 90 000 euros.

Concernant les sportifs de haut niveau, ceux-ci pouvaient participer exceptés les athlètes ayant participé au championnat du monde de Racice.

Le président souligne que le programme n'a pas été modifié. Le contexte économique a changé et il n'a pas été dit que la part des licences n'augmenterait pas. Le modèle économique des ligues et des clubs doit changer.

De nombreuses entreprises ont été contactées pour accompagner la Coupe de France.

T. Renault souligne que la coupe de France à ses débuts était une manifestation fédérale.

S. Vieilledent rappelle que les sportifs de haut niveau pouvaient participer à la Coupe de France 2022. Il avait seulement été demandé au groupe OLY de Racice (32 SHN) dans le cadre de la préparation OLY pour Paris de se préserver après une longue saison internationale.



Concernant les sujets de tarifications, nous devons absolument revaloriser notre pratique et notre offre. La question des ressources propres sera un sujet incontournable post Paris 2024

JP Bremer : il y a une distorsion entre l'augmentation de la licence pour la FFA et l'augmentation de la part licence fédérale versée aux ligues.

La question est de savoir si la part des ligues va revenir sur une indexation du tarif de la licence.

Doit-on gérer l'augmentation de licence des ligues indépendamment du tarif de la licence fédérale ?

#### • **Nouvelle Loi sur le Sport**

L. Gervais : dans le cadre de la nouvelle loi sur le sport la FFA a-t-elle avancé sur le vote des clubs en 2024 et la répartition des voix ?

Depuis quelques mois, le bureau fédéral travaille en collaboration avec le Ministère des Sports, le CNOSF, le CDES (cabinet juridique) à la mise en place des nouvelles obligations légales concernant la gouvernance et les modifications statutaires y afférent.

Les premières modifications, avec l'attache de la mission des affaires juridiques et contentieuses de la direction des sports, ont été établies et ont été étudiées par le bureau et la DTN vérifie les options envisagées et leur légalité.

Concernant la répartition des voix, la parité à respecter et le système votatif, le bureau a entamé des discussions non finalisées à ce jour.

S. Gautier-Guyon note qu'un groupe de travail pour la rédaction des nouveaux statuts est constitué des membres du bureau. Est-il possible d'élargir ce groupe à des personnes extérieures au bureau ?

C. Vandenberghe répond positivement.

S. Vieilledent précise que le travail collaboratif avec la DTN sur le sujet est pertinent. G. Purier est missionné sur ce dossier ainsi que le DTN. Le CDES accompagne la FFA et le MS aura un regard et une validation sur les évolutions proposées par la fédération.

#### • **Zone à faibles émissions mobilité**

L. Poncelet aborde les ZFE (zone 0 émission) et informe que certaines structures (club de Toulouse et Pôle de Toulouse) rencontrent des contraintes dans le cadre de leur déplacement.

S. Vieilledent note ce point et reviendra vers la ligue.

#### • **Bateaux entreprises**

J. Fleuret les bateaux entreprises sont obsolètes.

La ligue AURA a constaté qu'à Libourne un constructeur proposait un bateau modulaire.

Pour pouvoir lancer une production, il faut un minima de 50 commandes. Il souhaite connaître les potentiels besoins des ligues et comités départementaux.

Il est précisé qu'un appel d'offres sera lancé par la fédération.

#### • **Remises de récompenses aux clubs**

La ligue de Normandie regrette qu'il n'y ait plus la traditionnelle remise de récompenses aux clubs lors de l'assemblée générale.

C. Vandenberghe précise que le bureau fédéral souhaite moderniser cette célébration avec un classement qui évoluerait au fil des championnats et une remise de récompenses aux clubs sur le dernier championnat. Cela débutera à Cazaubon.

#### • **Championnat du Monde U19 – Vaires/Torcy**

Il est indiqué que l'entrée sur le site sera gratuite excepté sur la tribune située dans les 300 derniers mètres de course.

Le Président clôt l'assemblée générale à 16h00.



Vincent BUSSE  
Secrétaire Général

*Destinataires : Délégués des ligues/Délégués des comités départementaux/Présidents des ligues, des comités départementaux et des commissions/Membres du comité directeur/ S. Vieilledent, DTN*